



Bourses nationales de lycées: campagne 2015-2016

publié le 24/01/2015

Descriptif :

Les bourses nationales d'études du second degré de lycée sont destinées à favoriser la scolarité des élèves qui suivent des enseignements généraux, technologiques ou professionnels.

Les bourses nationales d'études du second degré de lycée bénéficieront aux élèves inscrits, à la rentrée scolaire 2014, dans les lycées publics ou privés sous contrat, ou habilités à recevoir des boursiers nationaux, ainsi que dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea), dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes. Un dossier de bourse de lycée a été remis à votre enfant.

- un formulaire d'auto-évaluation ;
- un barème qui vous permettra de déterminer si vous pouvez
- prétendre à des bourses de lycée pour l'année scolaire 2015/2016 (ce document vous est fourni à titre indicatif)
- un tableau de détermination du nombre de parts
- un dossier de demande de bourse nationale de lycée

Ce dossier devra être remis au secrétariat avant **le lundi 16 février**.

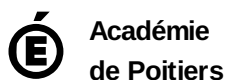
L'**accusé de réception de la transmission** du dossier de demande de bourse de lycée doit être remis impérativement au secrétariat.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

Aucun dossier ne pourra être accepté hors délais.

Pour contacter le secrétariat du collège :

- par téléphone au 05 49 03 00 93 (horaires : 8h05-12h05 ; 13h15 17h00).
- par courriel, ce.0861092v@ac-poitiers.fr



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers. Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.